

DEPARTEMENT DU GARD
ARRONDISSEMENT D'ALES
COMMUNE DE RIBAUTE LES TAVERNES

COMMISSION ADMINISTRATIVE DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE

SEANCE DU 7 avril 2025 à 18h45

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents à la Commission : **11**
En exercice : **11**
Qui ont pris part à la délibération : **7**

Date de convocation : **31/03/2025**
Date d'affichage : **09/04/2025**

Présents : Frédéric ITIER Françoise SPITZ Rodolphe MAINGOUTAUD Michel DUBRUC Richard POMARET Sophie MAINGOUTAUD Robert MARTIN

Absents : Marie JABOULAY Marjorie BECK Cristel ISSERT Gérard PRADILLE

Pouvoir : Marie JABOULAY à Françoise SPITZ

Secrétaire : Françoise SPITZ

Délibération n° DE_CCAS_2025_03

Approbation Compte Administratif du Budget CCAS 2024

Sous la présidence de Madame SPITZ Françoise adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, la Commission Administrative examine le Compte Administratif CCAS 2024 qui s'établit ainsi :

- Fonctionnement
 - o Dépenses : 1 134.52 €
 - o Recettes : 2 000 €
 - o Excédent de Clôture : 865.48 €

- Investissement
 - o Dépenses : 0 €
 - o Recettes : 0 €

Hors de la présence de M. Frédéric ITIER, Président, la Commission Administrative approuve à l'unanimité le Compte Administratif du budget CCAS 2024.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Pour copie conforme, à Ribaute les Tavernes, le 8 avril 2025

Le Président, Françoise SPITZ

Le Secrétaire de séance, Françoise SPITZ

